

CONTRATS DE PRESTATION ARTISTIQUE MARCHÉS PASSÉS SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES

1.1.4. Actes portant délégations des assemblées délibérantes à l'exécutif en matière de commande publique

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

Vu le Code de la commande publique et les articles L2122-1 et R2122-3 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Vu la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 200 000 € H.T. ;

Considérant la manifestation J Comme Jonquilles le samedi 6 avril 2024 ;

Considérant la volonté de programmer une « vogue » revisitée qui permettra de contribuer à l'animation générale de la journée ;

Considérant les propositions de spectacles des compagnies suivantes :

– Montagne'Arc Pedalo Car	1 074,00 € TTC
– Afozic Les Frères Misters	980,00 € TTC
– Théâtre de la Toupine La Cabane de Jardin Boule de Neige	3 143,90 € TTC
– Mlle Hyacinthe et Cie Méli-Mômes : Spectacle "Même Pas"	2 089,00 € TVA non applicable
– Baladins du Rire Les Filles de l'Air Curiosités ambulantes L'Agence postale Le facteur à vélo	3 798,00 € TTC
– La Sophiste La Douch Box	2 478,00 € TVA non applicable
– École de Musique de Pers-Jussy Groupe Là-Bas	3 300,00 € TVA non applicable

DÉCIDE

Article 1 : De confier la réalisation de spectacles aux compagnies suivantes, pour un montant total de 16 862,90 € :

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 074-217402205-20240318-2024DECIS019-AU



- **Montagne'Arc**
Pedalo Car **1 074,00 € TTC**

- **Afozic**
Les Frères Misters **980,00 € TTC**

- **Théâtre de la Toupine**
La Cabane de Jardin
Boule de Neige **3 199,82 € TTC**

- **Mlle Hyacinthe et Cie**
Méli-Mômes : Spectacle "Même Pas" **2 089,00 € TVA non applicable**

- **Baladins du Rire**
Les Filles de l'Air
Curiosités ambulantes
L'Agence postale
Le facteur à vélo **3798,00 € TTC**

- **La Sophiste**
La Douch Box **2 478,00 € TVA non applicable**

- **École de Musique de Pers-Jussy**
Groupe Là-Bas **3 300 € TVA non applicable**

Article 2: dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2024 ;

Article 3: Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Ésery, le 18 mars 2024

Le Maire,



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente publiée le **20 MARS 2024**